

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 14 FÉVRIER

Un Scandale par Jour

Naguère, les Français, chaque jour en ouvrant leur journal, se disaient: « Voyons donc où a éclaté la bombe d'hier ».

La question de « la bombe du jour » a fait place à une autre, moins horrifiante dans ses détails, sinon moins révoltante contre les personnages qu'elle met en scène. C'est à présent au « scandale du jour » que tout citoyen désireux d'être bien informé court d'abord en ouvrant son journal.

Grosse ou petite, meurtrière ou inoffensive, la bombe anarchiste excitait plus ou moins d'horreur et d'indignation. Il en va de même aujourd'hui des scandales politiques, administratifs, financiers et autres sur lesquels, en dépit des efforts des puissants du jour, la « Justice Immanente » abat tour à tour son bras invisible.

Tel personnage longtemps influent, « gros bonnet » de la politique ou de la magistrature, a pu longtemps, sous l'œil complaisant ou complice du gouvernement, mettre son influence au service de ses intérêts particuliers ou de ceux de ses amis. Les honneurs, pendant ce temps, sont allés aux plus indignes; les hautes situations sont devenues la proie des moins capables; des coquins ont même pu se voir attribuer d'importantes fonctions judiciaires — tel, dans la fable, le loup se cachant sous la défroque du berger.

Mais voilà qu'un violent souffle de justice populaire s'est élevé, et la canaille déguisée se voit arracher ses masques. L'un après l'autre, ils s'écroulent sous l'indignation de la foule.

Le dernier scandale de ce genre, la révocation de l'ancien directeur de la Sûreté générale, le juif Isaïe Levailant, a révélé jusqu'à quel degré les maîtres actuels du pouvoir poussent l'abus de leur situation.

Après le cas de M. Isaïe Levailant, un autre surgira. Car nous ne sommes encore qu'à la source du flot de révélations qui s'annonce et qui, bientôt, renversant tous les obstacles, emportera dans son courant irrésistible toutes les malpropretés du régime.

Nous assistons depuis quelque temps à un mouvement de l'opinion honnête qui, nous devons l'espérer, grandira et prêtera sa force au nettoyage nécessaire. Les républicains sincères, les probes et les propres, aspirent de leur côté après ce nettoyage; ils sentent en effet qu'à défaut d'une épuration complète, la corruption qui est dans le régime ne peut manquer de lui être fatale, et que la République finirait par tomber comme tombe un fruit pourri.

Ceux qui ne considèrent que la France appellent de tous leurs vœux le chirurgien qui supprimera toute cette gangrène et qui rendra à notre chère patrie la belle santé qu'elle a perdue, en lui infusant un sang nouveau, net de toutes les impuretés qui circulent de l'insistant dans ses veines.

A défaut de cette cure énergique et décisive, acceptée par tous les véritables patriotes, la France se détachera fatalement du régime actuel — mais après une terrible secousse révolutionnaire.

L'anarchie, à défaut de l'honnêteté publique, ira à l'assaut de la pourriture.

Dieu nous en garde!

Charles Durand.

Un culte nouveau

Depuis lundi soir, la franc-maçonnerie est, en France, un culte reconnu par le gouvernement. M. Ribot, s'expliquant devant la Chambre et d'une manière volontairement confuse sur le cas de M. Isaïe Levailant et des fonctionnaires et magistrats qui, ayant partagé ses sympathies, devraient partager sa disgrâce, a dit formellement: « Qu'on soit catholique, » franc-maçon ou juif, le gouvernement ne tient aucun compte du domaine de la conscience individuelle. »

Dans cet éclectisme partiel, qui assimile une association puissante à des religions traditionnellement pourvues de droits ou de privilèges, nous retrouvons M. Ribot tout entier, c'est-à-dire une âme incurablement vague et inquiète, une conscience intermittente, une volonté qui n'a d'autre objectif que l'expédient, une conception du devoir qui cherche sa loi dans les circonstances.

Tout cela s'était révélé, du reste, dans la récente capitulation du gouvernement devant les exigences de la Commission parlementaire qui a voulu s'ériger en tribunal d'enquête à Montceau-les-Mines. M. Ribot a clos la discussion en cédant.

Ce n'est pas l'homme de la lessive: c'est l'homme de l'étouffoir. Il apporte même tant de zèle dans sa fonction qu'il finira par s'étouffer lui-même, comme cela lui est arrivé.

Mais ceci nous éloigne du fait qui s'est produit lundi et il importe d'y revenir. Puisque, d'après la déclaration du premier ministre, la franc-maçonnerie est désormais une association religieuse qui a sa place légale dans l'Etat, pourquoi ne pas créer au ministère des cultes une division qui la concerne? On ferait pour elle ce qu'on fait pour les autres religions. On cataloguerait ses biens; on dresserait la statistique de ses ressources, recettes et dépenses; on contrôlerait le montant et l'emploi de ses aumônes, comme on veut faire pour les fabriques et les sacristies; on constituerait enfin le dossier personnel de ses ministres et de ses pontifes, et ce dossier ne saurait manquer d'être intéressant.

Ce serait le retour au droit commun. Les franc-maçons qui, de bonne foi, affirment qu'ils n'ont rien à cacher, ne sauraient y perdre. Ce serait une solution.

Mais que les Loges se rassurent: la conscience intermittente et timide de M. Ribot ne la proposera pas. (Figaro.)

Les retraites ouvrières

La nouvelle loi de finances contient des dispositions concernant les retraites ouvrières sur lesquelles il importe d'appeler l'attention. Ces dispositions sont réglées par les articles suivants:

• Art. 56. Une dotation formée au moyen des crédits ouverts annuellement au budget du ministère du commerce et de l'industrie et d'une rente de 165,000 francs prélevée sur le produit de l'aliénation des bijoux de la cou-

ronne est affectée à majorer ou à constituer des rentes viagères au profit des titulaires de livrets individuels de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et des membres des sociétés de secours mutuels âgés de plus de soixante-dix ans, ou se trouvant dans l'impossibilité absolue de travailler.

» Art. 57. Cette dotation est versée à la Caisse des dépôts et consignations qui lui bonifiera un intérêt égal à celui qui est servi aux fonds des Caisses d'épargne.

» Art. 58. Les majorations de rentes viagères seront accordées à tout pensionné de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ne jouissant pas d'une rente viagère ou d'un revenu supérieur à 360 francs et ayant effectué, pendant vingt-cinq années, consécutives ou non, vingt-cinq versements au moins, ou ayant fait partie pendant vingt-cinq ans comme membre participant d'une société de secours mutuels. Le montant des majorations payées dans le courant de chaque année sera prélevé sur la dotation.

» Art. 59. Dans le cas de blessures graves ou d'infirmités prématurées et entraînant une incapacité absolue de travail, des bonifications de pension ou des rentes viagères exceptionnelles pourront être constituées au profit des rentiers viagers de la Caisse des retraites ou des membres des sociétés de secours mutuels. Le montant du capital de ces bonifications ou rentes viagères sera prélevé sur la dotation et versé à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

» Art. 60. Un règlement d'administration publique déterminera les proportions et les conditions dans lesquelles seront accordées les majorations et bonifications de rentes viagères ou les rentes exceptionnelles d'invalidité. »

L'exposé des motifs du nouveau projet de budget s'exprime en ces termes au sujet de ces articles:

« En vous proposant l'adoption des propositions qui font l'objet des articles 56 à 60 de la loi de finances, le gouvernement de la République a la conviction que vous ferez un acte de justice et de solidarité, que vous donnerez un nouvel et précieux encouragement à l'épargne et que vous poserez les bases sérieuses, bien que modestes, de la législation promise et attendue sur les pensions de la vieillesse et de l'invalidité du travail. »

Circulaire du ministre de la justice

Voici le texte de la circulaire que le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux:

« Monsieur le procureur général,

» Le contrôle incessant que le gouvernement doit exercer sur les fonctionnaires, et qui est la meilleure garantie d'une bonne administration, ne saurait être utilement assuré que si les divers départements ministériels sont très exactement tenus au courant des faits qui sont de nature à engager la responsabilité de leurs agents.

» Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien donner des ordres nécessaires pour que dorénavant vous puissiez me faire connaître, sans aucun retard, les faits relevés dans toute instruction judiciaire qui vous paraîtrait devoir faire encourir à un fonctionnaire, à quelque

administration qu'il appartienne, une responsabilité pénale, ou motiver simplement une répression au point de vue disciplinaire.

» Recevez, etc.

» Le garde des sceaux, ministre de la justice,
L. TRARIEUX. »

Le duel Canrobert-Hubbard

Le duel a eu lieu hier matin au champ de courses de Saint-Ouen. Vu l'état de santé de M. Hubbard, encore très enrhumé, les témoins, d'un commun accord, ont décidé que la rencontre aurait lieu derrière les tribunes, dans un chalet dit « salle des Balances ».

Dès la première reprise, M. Hubbard qui, pourtant, attaque, est obligé de rompre devant l'impétuosité de M. Canrobert. Les témoins sont forcés d'arrêter le combat.

A la seconde reprise, M. Canrobert blesse au flanc droit M. Hubbard. Les médecins ont immédiatement arrêté le combat.

L'amnistie des cochers

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, le Président de la République a décidé que comme complément de la loi sur l'amnistie, les cinq cents contraventions dressées contre des cochers et non encore suivies d'effet seraient annulées.

A Monaco

On mande de Monaco:

« M. Ritt, trésorier-payeur général de l'Aude, est nommé gouverneur général de la principauté de Monaco, en remplacement du baron de Farincourt, démissionnaire. »

Une tempête autour d'un bol de punch

Il ne faut pas abuser des meilleures choses. C'est pour avoir méconnu ce précepte que la Ligue intransigeante a éprouvé, avant-hier, le désagrément d'entendre conspuer son président d'honneur par d'irrespectueux adversaires.

Malgré la série copieuse de punches absorbés ces temps-ci à l'occasion du retour des pros-crits ou de la mise en liberté des détenus politiques, la Ligue intransigeante socialiste révolutionnaire crut à la nécessité d'inviter tous les socialistes à un grand punch en l'honneur de tous les amnistiés, et même des non amnistiés, car il fut beaucoup parlé de Cyvoct.

Cette manifestation a eu lieu à la salle de l'Harmonie, rue d'Angoulême.

Dès huit heures et demie la salle est remplie de révolutionnaires de toutes nuances. Les possibilistes sont nombreux. Ils se tiennent à l'écart et leur attitude est grosse de menaces. L'orage ne tarde pas à éclater. Un organisateur proposant de donner la présidence d'honneur au citoyen Henri Rochefort, un formidable cri de « A bas Rochefort! » retentit. « Canailles de possibilistes! » rugissent les blanquistes intransigeants, et pendant quelques instants partisans et adversaires de M. Rochefort s'injurient avec violence.

Un citoyen bien inspiré met fin au vacarme en désignant comme président effectif le citoyen Breton. Tout le monde est d'accord sur ce nom. Mais les allemannistes veulent s'emparer du bureau et la nomination des assesseurs est très laborieuse. Enfin, un bureau de

« concentration » finit par être nommé. Rochefortistes et allemanistes s'y regardent d'un mauvais œil.

Le citoyen Besse, un indépendant, ouvre la série des discours. Il exhorte les assistants au calme et à l'union et leur rappelle la parole d'Anacharsis Cloots : « Peuple, méfie-toi des individus ! » M. Grébauval parle dans le même sens ; mais l'orateur qui lui succède n'est pas aussi conciliant. Il commence par faire le procès de Rochefort et s'écrie : « Moi, je veux bien l'union, mais avec des hommes propres et non avec ceux qui se... du peuple ! »

On devine comment de semblables paroles sont accueillies par les intransigeants, en majorité dans l'assistance. Ils répondent par des cris énergiques de « Vive Rochefort ! », lancés aux possibilistes les épithètes de « vendus ! cardetistes ! » etc., auxquelles ces derniers répliquent par des aménités du même genre.

Le vacarme est à son comble. Une bousculade se produit au fond de la salle et des coups de poing sont échangés. Le citoyen Boicervoise, indigné, se retire, flétrissant une dernière fois ses adversaires des injures de « bandits ! crapules ! » pendant que, mélancolique au sein de la tempête, l'académicide Achille Le Roy laisse échapper cette réflexion amère : « Et dire que c'est dans la salle de l'Harmonie que se passent ces choses-là ! »

Enfin le calme finit par renaître. M. Archain, conseiller municipal, peut parler de l'union socialiste, « afin de n'avoir plus à crier : Vive la Commune ! dans des salles, mais place de la Concorde. »

A son tour, M. Gérault-Richard peut formuler l'espérance que « l'union socialiste accomplie au sujet de l'amnistie se continuera après et que l'on oubliera les querelles passées. »

« Il est, dit-il, d'autant plus autorisé à parler d'apaisement, qu'il fut mêlé activement aux luttes d'autrefois. »

M. Weber, conseiller municipal allemaniste, est assez embarrassé sur l'attitude qu'il doit avoir. Il trouve cependant que le lieu et le moment sont mal choisis pour manifester ainsi qu'on l'a fait, mais il regrette surtout qu'on acclame des hommes et non des principes.

Non sans difficulté, la majorité des assistants a pu se grouper autour d'un ordre du jour « saluant le grand lutteur Rochefort et reconnaissant la nécessité de l'union socialiste. » Un second ordre du jour a été voté en faveur de la grève générale.

BULLETIN FINANCIER

13 février 1895.

Le marché a continué aujourd'hui à faire preuve d'une très bonne tenue, nos rentes se tiennent simplement et ne participent pas au mouvement. Il est bien douteux que leur tour vienne. Le 3 0/0 est à 103.37 1/2.

L'italien finit à 89.05. Le mouvement de

hausse a continué sur la rente Extérieure que nous laissons à 77 5/8.

Le Turc que nous avons signalé à l'attention a été l'objet de demandes suivies qui l'ont porté à 26.72 1/2.

Le réveil que nous avons constaté sur les actions des sociétés de crédit s'est accentué. Le Foncier finit à 916 25. Le Crédit Lyonnais s'est avancé à 827 50.

Meilleure tenue de nos grands chemins qui en ce moment, en égard à la baisse du taux de l'intérêt, constituent un placement rémunérateur.

Le Suez est à 2,247.50. La Part civile à 2,340.

Nous croyons bien faire en engageant nos lecteurs, en présence de l'effervescence qui règne en ce moment sur les cours du Suez, d'user d'un peu de modération. Il nous paraît impossible que cette hausse continue ne finisse pas par nous procurer quelque mouvement de réaction que nous désirons ardemment et qui sera l'élément le plus salubre pour la légitime continuation du mouvement.

Quant à ceux de nos correspondants qui n'ont pas encore reçu de réponse de nous, qu'ils veuillent bien nous excuser, nous sommes en ce moment absolument débordés.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 14 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 1°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 6°
Midi,	764 m/m	au-dessous 3°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 7°

Messe en musique à Saint-Pierre

L'hiver se fait long et dur ; les pauvres ont faim et froid et les jours doux et chauds semblent fuir devant nous.

« L'Œuvre de la Miséricorde », voyant ses ressources s'épuiser avec les besoins et les besoins s'accroître avec les rigueurs de la saison, s'en remet à la charité de nos concitoyens et leur adresse un appel auquel ils ne seront pas insensibles.

Une messe sera dite dimanche 17 février, à midi précis, à Saint-Pierre.

Des artistes connus et appréciés de tous les Saumurois, — ce qui nous dispense de les nommer, — toujours disposés à mettre leur beau talent au service de la charité, s'y feront entendre.

La quête sera faite au profit des pauvres des paroisses de Saumur.

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général du département de Maine-et-Loire se réunira en session extraordinaire lundi prochain 18 février.

» sans barguigner. On ne lui demande, en fait » de remerciement, qu'une poignée de main » et son gentil sourire, quand on la rencontre » ici aux époques de séjour. »

Man' nou apportait scrupuleusement à l'hôtel, lors de ses visites, les largesses de la Loutre non moins scrupuleusement jetées aux ordures, après le départ de la meunière, sur l'ordre de Mme d'Avrolles. De mon retour du moulin jusqu'à mon mariage, je ne revis plus le marinier qui m'envoyait par l'intermédiaire de Périne, lors de chaque pointe aux Airelles, un gros bonjour accompagné de souhaits pour ma « prospérité », les pantins et les joujoux n'étant plus de mise à mon âge. Mais, expressément invité par moi, avec l'acquiescement de mon futur, malgré les cris de paon que canarda grand'mère la marquise, Claude vint, en même temps que Baptiste et Périne, à la messe de mon mariage, en blouse et casquette neuves, lavé, rasé, ciré, et nous accompagna chez ma mère au sortir de l'église. Mon mari, très bon et très délicat, accueillit cordialement le flotteur que je lui présentai comme un vieil ami d'enfance. J'offris à la Loutre un rafraîchissement devant toute la noce aristocratique intriguée de mes prévenances envers ce paysan qui

La santé du général d'Andigné

Nous sommes heureux d'apprendre, d'après les nouvelles reçues mardi soir du château de Monet, que l'état de santé du général marquis d'Andigné continue de s'améliorer.

Bulletin de l'Enseignement primaire

Inspection générale. — M. Steeg, inspecteur général de l'instruction publique, est chargé d'inspecter les établissements d'enseignement primaire du ressort de l'Académie de Rennes, pendant l'année 1895.

Acte de dévouement. — Le 12 janvier dernier, le jeune Morin, élève de l'école publique de la Daguinière, a sauvé un de ses camarades tombé dans la Loire et en danger de se noyer.

Orphelinat de l'enseignement primaire. — Le comité central de l'orphelinat de l'enseignement primaire a admis au nombre des pupilles de l'association les deux orphelins de M. Lesueur, décédé à Soulaines, en novembre 1894.

LIBÉRALITÉS

Allonnes. — M. Pottier, maire, a offert à l'école de filles un tableau du système métrique. M^{me} Pottier, M. le docteur Chapin et M. le docteur Tabaraud ont mis plusieurs volumes à la disposition de l'institutrice pour la distribution des prix.

M^{me} Pottier a donné dans son château, comme tous les ans, une fête aux enfants des écoles.

Le Thoureil. — M. de Grandmaison, député, a donné à l'école des garçons des agrès de gymnastique.

M. le maire a, comme les années précédentes, offert trois volumes à chaque école.

Rou-Marson. — M. le maire, une ancienne élève et plusieurs autres personnes, ont envoyé à l'institutrice des jouets et des bonbons pour être distribués aux élèves à l'occasion de la fête de Noël.

Obsèques d'un membre de la famille Dupetit-Thouars

On télégraphie de Tunis, 13 février :

« Les obsèques du comte Dupetit-Thouars, qui a succombé à la résidence aux suites d'une hémorragie interne, ont eu lieu aujourd'hui, à midi. »

» A la cathédrale, l'assistance était très nombreuse. Étaient présents : le ministre de France, les généraux, les officiers de la garnison et tous les fonctionnaires.

» M^{sr} Combes, primat d'Afrique, a donné l'absoute. La messe a été dite par M^{sr} Gazaniol, évêque de Tebourba.

» Le corps du comte Dupetit-Thouars partira vendredi pour la France. »

Grave accident à Candès

On nous informe à la dernière heure qu'un grave accident aurait eu lieu hier soir à Candès.

Trois personnes de cette commune, voulant mettre leurs bateaux à l'abri de l'avalanche de

glaçons qui les menaçait, se seraient aventurés trop avant dans la rivière et se seraient noyées.

Nous donnons cette nouvelle sous réserve, en attendant les détails complémentaires.

La même débacle de glaçons dans la Vienne aurait, a-t-on dit, mis en pièces plusieurs bateaux à Chinon.

Heureux réservistes !

Ça y est, mes camarades ! C'était un oubli de l'administration, et M. Félix Faure a tenu à le réparer.

Les punitions des hommes de la réserve, tout comme celles de l'armée active, sont levées !

Réjouissez-vous et... ne péchez plus.

Le général de Saint-Haouen

Le général de brigade de Le Coat de Saint-Haouen, commandant la brigade de cavalerie du 9^e corps d'armée, est placé dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'Etat-major général de l'armée.

La 33^e brigade au camp du Ruchard

La 33^e brigade d'infanterie, composée des 90^e et 68^e d'infanterie, séjournera cette année, un mois, au camp du Ruchard.

Les deux régiments quitteront leur garnison le 5 juin prochain, pour y rentrer le 5 juillet après une série de manœuvres opérées pendant le retour.

L'Exposition de 1900

M. André Lebon, ministre du Commerce, a adressé aux préfets une circulaire les invitant à faire les présentations nécessaires, en vue de la constitution des Comités départementaux qui devront préparer l'Exposition de 1900.

ANGERS

Concours de musique des 7 et 8 Juillet 1895

Nous apprenons que M. Théodore Dubois, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire national de musique, a bien voulu accepter l'invitation qui lui a été faite de présider les jurys.

Tribunal civil

Lundi, M. Bigot, successeur de M^r Ricon, a prêté serment comme avoué devant le tribunal civil.

Départ de M. Chaffaud

M. Chaffaud, commissaire de police du 3^e arrondissement, a quitté Angers avant-hier.

Tous ses collègues et un grand nombre de ses amis avaient tenu à l'accompagner à la gare, témoignant ainsi à M. Chaffaud leur sympathie et leurs regrets.

AU MOULIN

J'en finis avec Grand'Clau. Les hautes eaux écoulées, et le chômage de la rivière levé, le flotteur retournait aux trains et, ses livraisons faites à Paris, en regagnant sa demeure au-dessus de Clamecy, il s'arrêtait une heure aux Airelles, jargonnait avec Périne et Baptiste, buvait un coup et déposait aux mains de la patronne un cadeau quelconque à ma destination : pantin, bébé, arche de Noé, ménage, cuisine, bergerie, sucreries, anis et « cosaques » du jour de l'an, toute la pacotille et la camelote déterrées aux Bazaars avoisinant le quai Saint-Bernard où il s'amarrait ordinairement ; cadeaux dont il assaisonnait la remise entre les mains de M^{me} Boyer d'un logographe verbal dont le sens est approximativement celui-ci : « Je sais bien que c'est ch'tit (chétif) et indigne » de la demoiselle ; mais on fait ce qu'on peut » et on l'offre de cœur. Aussi, la demoiselle » me prendra-t-elle en indulgence et acceptera

Reproduction interdite.

ne voyait que moi et s'inquiétait fort peu des étonnements de la « société ». Il agréa l'invite. Je fis apporter une bouteille de vin fin et six verres, ma mère ayant manifesté le désir de « choquer » avec Claude ; et nous trinquâmes à la bonne franquette, Tranquille et la meunière complétant notre groupe. La Loutre humma son vin, essuya sa bouche avec le dessus de sa main droite, se découvrit, embrassa ma mère qui subit de bonne grâce l'accolade, m'embrassa ensuite, prit la main de mon époux et lui tint un discours très véhément dont nous ne saisîmes pas la moindre syllabe et que nous écoutâmes religieusement. Puis, il serra les doigts des meuniers des Airelles, tira, en frottant sur le parquet les clous de ses brodequins, un magnifique salut à la réunion et s'en alla content de nous et de lui.

Nous nous retrouvâmes aux enterrements de Man' nou et de Baptiste dont il voulut creuser les fosses en attestation suprême de leur fraternité et, à ma grande émotion, je vis pleurer ce copeau taciturne. Depuis, je reçois annuellement de lui des nouvelles « muettes » pour ainsi dire. Pendant les fermetures de la chasse et de la pêche, des intermédiaires très discrets, que je n'aperçus jamais, remettent

chez moi quelques paniers de gibier et de poisson dont la provenance ne me laisse aucun doute. Chacun de ces envois me crie par sa composition le nom de l'expéditeur mystérieux.

Une quinzaine environ après le débarquement du flotteur, je ne sais quelle maladie fondit sur la maison. Tout le monde paraissait détraqué. Je ne dis pas que Nourrice devenait de plus en plus quinteuse, ni qu'elle tournait à l'anon rouge — la taquinerie constituant son essence particulière — ni qu'elle prenait en grippe l'institutrice, bien que ses maussaderies sautassent aux yeux. Le petit événement qui suit me confondit de pied en cap.

Un soir, en sortant du bateau, miss Clair refusa la main que lui tendait Baptiste pour l'aider à sauter sur la grève. Justement blessé, Tranquille grommela : « Mes mains sont, pourtant, aussi propres que d'ordinaire ». D'où venait ce caprice de « M^{me} Pimbèche » ? Je ne lui envoyai pas dire mon opinion sur cette grossièreté ; je me chargeai moi-même du réquisitoire et je l'appelai : « Orgueilleuse ! Nabuchodonosore ! » Elle ne répliqua rien. Je n'affirmerais pas qu'elle rougit et que ses paupières s'humectèrent, mais... j'en fus persuadée.

(A suivre.)

A. M.

Société Sainte-Cécile

Dimanche dernier, MM. les membres de la commission de la Sainte-Cécile, accompagnés de MM. de Romain et Cointreau, se sont rendus chez M. Rondeau pour lui offrir la présidence de la Sainte-Cécile.

M. Rondeau a accepté l'offre qui lui était faite. C'est un choix très heureux dont nous félicitons la vaillante Société.

La Foire d'Angers

La foire a été assez bonne relativement au mauvais temps que nous endurons depuis plus de quinze jours.

Les quelques bestiaux amenés sur la place La Rochefoucault-Liancourt ont trouvé facilement acheteur. Une baisse très sensible s'est fait ressentir sur les bœufs.

Les petits cochons de lait se vendaient de 26 à 30 francs.

Les courards de 45 à 60 francs.

M. Giraud à Anvers

Nous apprenons que M. Giraud vient d'être nommé à l'unanimité directeur du Théâtre Royal d'Anvers, pour la prochaine saison.

Le Théâtre d'Anvers est considéré comme le second de la Belgique. Il vient immédiatement après la Monnaie.

En regrettant son départ, nous adressons à M. Giraud toutes nos félicitations et nos meilleurs souhaits pour le succès de sa prochaine saison théâtrale.

Assises de Maine-et-Loire

Audience du 12 février

Affaire Courtignier. — L'infanticide de Cuon

La nommée Marie Courtigné, âgée de 23 ans, née à Longué, journalière à Cuon, est accusée d'infanticide et de suppression d'enfant.

Dans la nuit du 9 au 10 octobre 1894, elle avait donné naissance à un enfant qu'elle avait aussitôt fait disparaître en le jetant dans un vieux four abandonné.

Après une demi-heure de délibération, le jury a rapporté un verdict affirmatif sur les deux chefs d'accusation avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné Marie Courtignier à cinq ans de travaux forcés.

Affaire femme Benais. — L'infanticide de Marcé

La nommée Marie-Louise Segretain, femme Benais, âgée de 37 ans, lingère, demeurant à Marcé, est d'accusée d'avoir, dans la nuit du 29 au 30 octobre dernier, étouffé l'enfant qu'elle venait de mettre au monde.

Le jury a rapporté un verdict négatif sur le fait d'infanticide, et affirmatif sur la question subsidiaire d'homicide par imprudence et sur la suppression d'enfant, avec circonstances atténuantes.

La Cour, après délibération, a condamné la femme Benais à deux années de prison.

L'incendie de Saint-Maixent

Les obsèques des deux jeunes filles, Berthe et Théodora Crouet, les infortunées victimes de l'incendie de Saint-Maixent, dont nous avons parlé, ont eu lieu en grande pompe, aux frais de la ville de Saint-Maixent et du clergé. L'église était toute tendue de draperies noires. Les deux cercueils placés l'un à côté de l'autre étaient couverts de magnifiques couronnes. Quatre pompiers en grande tenue se tenaient auprès et la compagnie tout entière rendait les honneurs.

Dans le cortège très nombreux on remarquait toutes les autorités civiles et militaires de Saint-Maixent : le corps municipal en entier, la commission de l'hospice, puis un grand nombre d'officiers de l'Ecole militaire d'infanterie et du 114^e de ligne, des sous-officiers, des soldats, la gendarmerie, les différentes écoles de la ville, etc. Les trois quarts de la population saint-mexentaise assistaient à cette cérémonie.

Au cimetière, le maire a prononcé un dis-

cours qui a vivement impressionné l'assistance et la foule s'est retirée attristée et recueillie.

La douleur des malheureux parents est navrante. Ajoutons à cela qu'ils n'étaient pas assurés et qu'ils n'ont rien pu sauver du feu. La boulangerie coopérative leur a procuré un asile et différents effets d'habillement. La ville s'est chargée de pourvoir à leurs autres besoins. De son côté, M. Nicolas, propriétaire de l'immeuble incendié, a remis cent francs aux victimes.

Mort du colonel de Coniac

Nous apprenons la mort à Rennes de M. le colonel de Coniac, à l'âge de 58 ans, d'une maladie de cœur dont il souffrait depuis plusieurs années.

Sorti de Saint-Cyr à vingt ans, il rejoignit le 7^e hussards en Afrique et y fit ses premières campagnes. L'année de la guerre le retrouva à l'armée de la Loire. Il devint plus tard capitaine écuyer à Saint-Cyr. Devenu colonel du 19^e chasseurs, il dut prendre sa retraite, bien jeune encore, en raison de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Ce départ prématuré fut une perte réelle pour l'armée dont il était destiné à devenir un des chefs les plus estimés.

Les loups en Vendée

Un bande de loups a tué et mangé une vingtaine de moutons parqués au lieu dit La Garenne. Ces moutons appartenaient à M. Desmier Alexandre, propriétaire à la Cour de Celette, commune de Saint-Sigismond.

On suppose que les loups viennent de la forêt de Benon ou de celle de Mervent. Une battue avait été organisée, mais elle est restée infructueuse.

Abordage en mer

On télégraphie de Saint-Nazaire, 13 février : « Hier soir, à sept heures, près du phare du Pilier, la goélette de Noirmontiers, *Yvonne*, chargée de 200 tonnes d'orge, a été abordée par un steamer côtier de la Compagnie transatlantique, le *Calvados*. La goélette a été coulée ; il n'y a aucune mort à déplorer, mais le capitaine de l'*Yvonne*, sa femme et le matelot Jangmann, du *Calvados*, sont grièvement blessés. »

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 12 février. — Albert Lamoureux, rue des Capucins.

DÉCÈS

Le 12 février. — Euphrasie-Adèle Noutreau, veuve de Pierre-Auguste Dupont, sans profession, 62 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Pierre-Zacharie Robin, journalier, 50 ans, époux de Joséphine-Constance Jean-Pierre, à l'Hôpital ; — Marie-Céleste-Rachel Guinrandy, épouse de Jules-Isidore Tissier, sans profession, 29 ans 1/2, rue du Portail-Louis, 24.

Grande Ménagerie des Indes PIANET frères

Saumur, place de la Bascule et quai Saint-Nicolas

Tous les Soirs, à 8 h. 1/2, la véritable *Danse Serpentine parmi les lions*, spectacle à sensation. Lumière au magnésium (innovation), projections blanches ; lumière oxydrique, projections multicolores.

La Danse Serpentine parmi les lions est précédée du dressage surprenant, par le dompteur Pianet, des lions, panthère noire de Java, ours blanc, tigre royal, léopard, couguars, etc., c'est-à-dire de toutes les espèces de fauves réputés les plus redoutables.

La représentation est continuée par les exercices désopilants (très grand succès) d'un éléphant, d'un clown et d'un singe. On termine par le repas des animaux.

Le DIMANCHE et le JEUDI, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, *MATINÉE* organisée spécialement à l'intention des familles.

Pour les représentations du soir, le prix des places est ainsi fixé : Premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 50 cent. ; enfants au-dessous de 7 ans, demi-place.

Aux Matinées : Premières, 1 fr. 50 ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 50 cent. ; enfants, demi-place.

Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTRÉE, par Malte-Brun, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instructive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie *Quantin*, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de *Clerget*, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par *Erhard*. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTRÉE un ouvrage luxueux, les éditeurs *Jules Rouff et Cie* la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication ; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

BOURSE DE PARIS

Du 13 Février 1895

3 0/0	103 25
3 0/0 amortissable	101 30
3 1/2	107 85

FAITS DIVERS

EXPLOSION DE GAZ A REIMS

Un accident s'est produit avant-hier chez M. Perrotti, rue du Levant, à Reims.

Une conduite de gaz creva par suite de la gelée, et le gaz ayant envahi l'immeuble, une explosion épouvantable s'ensuivit.

Les meubles, les glaces, la vaisselle, furent brisés, les vitres volèrent en éclats, les portes et les fenêtres, violemment arrachées, furent projetées dans la rue. La porte d'entrée de la maison a été lancée à une distance de douze mètres.

Le toit est défoncé et les murs sont lézardés.

Grâce à l'absence de lumière dans les appartements au moment de l'explosion, la famille Perrotti a été sauvée d'une mort presque certaine.

TERRIBLE IMPRUDENCE

Besançon, 13 février. — Ce matin, M. Maillet, directeur départemental des contributions directes, maniait un fusil de chasse dans son appartement, lorsque la décharge partit. Le coup l'a atteint en pleine figure.

L'état de M. Maillet est désespéré.

UN INCENDIAIRE

La Cour d'assises d'Eure-et-Loir vient de juger une affaire curieuse. L'accusée était une femme mariée à un médecin de Brezollès. Elle se lassa bien vite et du mariage et de la vie trop calme pour elle. Alors résolue à une séparation, elle écrivit au docteur Auclert, son mari, des lettres anonymes dans lesquelles elle se dénonçait comme coupable de nombreux crimes d'adultère. Les lettres, M. Auclert n'en tenait aucun compte.

Alors, elle résolut de mettre le feu à l'habitation commune. Par bonheur, seule une partie de la grange fut la proie des flammes.

Assez longtemps on rechercha l'auteur de l'incendie, puis les soupçons se portèrent sur un nommé Laleu qui, pris de peur, se pendit.

Repentante, M^{me} Auclert avoua tout à son mari.

La Cour l'a, après le verdict du jury, condamnée à cinq ans de réclusion.

UNE FEMME BRÛLÉE VIVE

Un terrible accident a causé la mort d'une jeune femme de vingt-deux ans, M^{me} Gabrielle André, demeurant 5, rue Albouy, à Paris.

Vêtue d'un costume sommaire de matin, elle prenait son déjeuner, assise à côté d'une grille remplie de coke embrasé.

Tout à coup, le feu se communiqua à son jupon et, en un instant, elle était entourée de flammes. Affolée, elle s'élança dans les escaliers, criant : « A moi ! au secours ! »

Le concierge et différents locataires de la maison accoururent aussitôt et lui arrachèrent ses vêtements, puis la roulèrent dans des couvertures.

On transporta ensuite M^{me} André sur son lit et un médecin fut mandé en toute hâte ; mais tous soins furent inutiles : la malheureuse, atrocement brûlée sur tout le corps, expira à une heure de l'après-midi au milieu de souffrances épouvantables.

LES SURPRISES DE LA JUSTICE

Il est arrivé à un de nos lecteurs une jolie aventure que nous demandons la permission de raconter.

Il y a quelque temps, il réclama à un voisin une somme de 61 francs pour droit de mitoyenneté. Son voisin fit faire un plan par son architecte et ce plan il oublia de le faire enregistrer.

Après avoir entendu les parties en cause, le juge de paix condamna le voisin à payer la somme de 45 francs au réclamant, mais il condamna ce dernier à la moitié des frais.

Jusqu'à là rien d'extraordinaire.

Mais où l'affaire se corse, c'est que le juge frappa d'une amende de 483 francs le plan non enregistré et qu'il condamna le plaignant à en payer la moitié. Ce dernier n'acceptant pas la décision, le juge le condamna de nouveau à payer, non plus la moitié des frais, mais les deux tiers.

Le tribunal civil a confirmé cette décision ; d'où cette conclusion qu'au lieu de toucher 45 francs qui lui étaient dus, notre lecteur en paiera 317.

FRANÇAIS ASSASSINÉS A MADAGASCAR

Le bruit court que les Hovas auraient assassiné un négociant français à Marosakoa et capturé deux autres négociants à Morondava.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du *Tapioca Rils*.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste, N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames, nombre de médecins ordonnent le véritable Racahout de DELANGRENIER, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils prescrivent déjà aux enfants, aux anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des Contrefaçons.)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, leigues, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

A VENDRE

Un lot abattu de VIEUX CHÊNES, troncs et branches. Fortes et longues planches et soliveaux de chêne.

S'adresser à M. FOUQUET, rue Fouquet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e POPIN et BEAUREPAIRE.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

1^{er}ent. Par acte passé devant Me Lecointe, notaire à Brézé (Maine-et-Loire), les sept et vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, M. René Chevalier, cultivateur propriétaire, demeurant à Bizay, commune d'Épieds, époux de dame Anne Allart, a acquis de M. Octave Dillay, boucher, demeurant à Loudun (Vienne), autrefois à Fontevault (Maine-et-Loire), époux de dame Eugénie Corbineau,

Cinquante-cinq ares de terre, à prendre au couchant et suivant une ligne parallèle à la ligne séparative d'avec Cormier, dans une pièce de terre, sise aux Terres-Fortes, commune d'Épieds, de manière à joindre au levant le surplus dudit morceau réservé par le vendeur, au midi le chemin, au couchant Cormier, au nord Volland-Drouard et l'acquéreur et autres, ledit immeuble porté au plan cadastral de la commune d'Épieds sous le numéro 876 de la section C, moyennant le prix principal de huit cents francs, outre les charges énoncées audit acte.

2^{ent}. Par acte passé devant le même notaire les vingt-un et vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, M. Chevalier, sus-nommé, a acquis de M. Dillay, sus-nommé, un hectare à prendre dans une parcelle de terre sise aux Terres-Fortes, commune d'Épieds, de manière à joindre le surplus d'un morceau réservé par le vendeur au levant, la portion de cet immeuble déjà vendue au sieur Chevalier par l'acte sus-relaté au couchant, le fossé de requête au nord, le chemin au midi.

La parcelle ci-dessus vendue sera délimitée du surplus dudit morceau par une ligne droite perpendiculaire au chemin, moyennant le prix principal de quatorze cent cinquante francs, outre les charges énoncées audit acte.

Copie collationnée de ces actes de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié :

1. A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, suivant exploit de Me Mullon, huissier à Saumur, en date du vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré ;

2. A M. et Madame Dillay, sus-nommés, suivant exploit de Me Métais, huissier à Loudun, du même jour, aussi enregistré ;

Avec déclaration que ladite notification était faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour que les sus-nommés aient à prendre telle inscription d'hypothèques légales qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute de se mettre en règle dans ledit délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains de l'acquéreur de toutes hypothèques de cette nature ;

Et spécialement à M. le Procureur de la République, que les précédents propriétaires desdits immeubles sont : propre d'Octave Dillay, boucher à Loudun ; propre de Léonie-Sophie Henée, propriétaire, veuve

de M. François-Prospér Dillay, demeurant à Bizay, commune d'Épieds ; époux Cestvet-Bailou, propriétaires au même lieu ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de l'acquéreur, il ferait publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

La présente insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Saumur, le 13 février 1895.

ANDRÉ DURANCEAU.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1^{er} mars prochain, la CHAPELLE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javault.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Située au Pont Fouchard, sur l'ancienne route de Doué.

Habitation et servitudes, avec bon jardin contenant environ 48 ares, serre, puits. Le tout aménagé pour le jardinage.

Bien achalandé. — Suite d'affaires après décès.

S'adresser à M^{me} veuve ALBERT, y demeurant.

C. GOUZÉ

18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de mètres. Experts s.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
 Petits pois Amieux. . . 1 » — — 0 60
 Haricots verts 0 85 — — »
 Haricots verts Amieux 1 » — — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins. Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

Nota. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75 Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 fr. 65
 Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, Jambon d'York, etc.

Carêmebert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salot, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gervais tous les vendredis.

BEURRE : Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours ; d'Ysigny, 2 fois par semaine.

ARTICHAUTS NOUVEAUX

VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.

(Année 1895), bon cru 0 fr. 40

— BLANC du pays, 0 fr. 45

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRATEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées, froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. { 26 litres pour 25
 — blanc 45 c. — { Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. I. ANDRIEUX.

Entrepôt des Ardoisiers de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

IMPORTATION DIRECTE DE PRODUITS D'ESPAGNE

J. VICEN

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1, et rue de la Tonnelle

PRIMEURS, Fruits secs, Oranges et Citrons Vins d'Espagne pure nature

VINS FRANÇAIS, EAU-DE-VIE, RHUMS, COGNACS ET LIQUEURS

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	S. dir. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55	11 25
Chartres	6	9 34	10 18	2 48	11 24	9 41		1 33
Courtaulin (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54	2 57
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2	6 37	1 58	12 32	4 53
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10			5 26
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40			5 56
Linières-Bouton	11 14	29		3 19	7 49			6 06
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8			6 16
Blou	10 12	11 52		3 43	8 10			6 26
Vivv	10 27	12	1 30	3 51	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.) arr.	10 46	12 13	1 40	4 04	8 29	3 05	1 49	6 44
(départ)	12 18	1 47	4 18	8 34	3 10	1 55		6 54
Nantilly (arrivée)	Mixte matin	12 26		4 26	8 41			7 01
SAUMUR (Elat.) ar.	12 37		4 39	8 52				7 12
(départ)	8 31	12 20		4 15	8 32		6 05	6 50
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 27	8 43			6 14
Chacé-Yarrains	8 47	12 33		4 33	8 49			6 20
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 40	8 56			6 27
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3 9 18		2 20	6 40	7 40
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52 10 14	3 58	2 50		8 25
Niort			4 39	8 52 12 25	5 42	4 44		11 41
Saintes			6 42	12 04		7 19	6 45	2 23
Bordeaux			10 25	4 22		9 49		4 56

a. Ce train n'a lieu que le lundi.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Semi dirsr	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir
Bordeaux			5 40		7 05				3 35
Saintes			9 2		9 47				7 15
Niort			5 15	10 42	11 25	2 36			9 6
Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26	8 32
Montreuil (départ)	7 01	9 40	1	2 23		5 46	10 35	11 53	9 13
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 37		6 1			9 28
Chacé-Yarrains	7 24	10 11		2 44		6 9			9 36
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		2 49		6 14			9 41
SAUMUR (Elat.) ar.	7 40	10 23		3 01		6 26			9 53
(départ)	7 20	10 50		2 40		6 5			soir
Nantilly (départ)	7 30	11		2 50		6 16			
SAUMUR (Orl.) ar.	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17	
(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29	
Vivv	7 56	11 33		3 18		6 43			
Blou	8 4 11 41			3 26		6 52			
Vernantes	8 15 11 52			3 40		7 6			
Linières-Bouton	8 26 12 03			3 51		7 20			
Noyant-Méon	8 37 12 15	2 09	4 05		7 34	11 44			
Château-la-Vallière	9 7 12 45	2 28	4 37		8 7	12 4			
Château-du-Loir	9 43 1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 54		
Courtaulin (départ)	12 1 3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32		
Chartres	1 35 5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44		
Paris	3 25	7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 15		

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir
Nantes (départ)	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35
La Ménitrie	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6	10 58	2 1
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 41		6 13		
St-Clément	7 19		12 40	3 48		6 22		
St-Martin	7 26		12 45	3 56		6 31		
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23
(départ)	7 45	11 16	1	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28
Varennes	7 59	11 26	1 10	4 41		7 15		
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 01	4 06
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. Direct	Expr. Direct	Omn. Direct	Omn. Direct	Expr. Direct	Expr. Direct
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26 12 45
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57 10 40
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40 11 35
Port-Boulet	6 54	10 7	2 36	6 18	8 5	12 22 3 54
Varennes	7 5 10 19		3 26	6 29	8 16	12 39
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 55	6 40	8 27	1 12 12 57
(départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	1 16 1 32
Saint-Martin	7 34			7 1 8 43		1 48
Saint-Clément	7 40			7 7 8 49		1 57
Les Rosiers	7 48			7 14 8 56		2 6 4 25
La Ménitrie	7 59	11 12	3 26	7 24	9 4	1 35 2 21
Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 44	8 6	9 45	1 57 3 22
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	12 14	3 50	6 15 6 46

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	matin	matin	soir	matin	soir	soir
La Flèche	7 05	10 35	4 4	Saumur	5 30	1 43
Clefs	7 19	10 56	4 19	Vivv	5 42	1 58
Baugé						